

Je SUIS titulaire d'un poste

Je suis titulaire d'un poste si je veux je peux participer au mouvement

Je ne participe pas au mouvement

Je **PEUX** faire des **VOEUX PRECIS** sur 1 écran (ECRAN1)

Je participe au mouvement

ECRAN 1 VOEUX PRECIS - 40 max

- je saisis des **voeux précis**
*par types de poste par école vacants (V) ou susceptibles d'être vacants (SV) ou sur des zones géographiques (annexe 2)

Le logiciel étudie tous les voeux de l'ECRAN 1 de tous les participants.

Je reste sur mon poste actuel

J'obtiens un poste à titre définitif

Je n'obtiens pas de poste

Je suis déjà titulaire d'un poste

Mon mouvement

je m'en occupe !

- JE DELARE MON INTENTION DE PARTICIPATION SUR LE SITE DU SE UNSA 16
- JE REGARDE LA CARTE INTERACTIVE SUR LE SITE DU SE UNSA 16

<http://sections.se-unsa.org/16/>

Je NE suis PAS titulaire d'un poste

Je ne suis pas titulaire d'un poste.

Je **DOIS** participer au mouvement



Je **DOIS** faire des **VOEUX** sur 2 écrans
ECRAN2
puis
ECRAN1

Participant obligatoire

2

Pour accéder à l'ECRAN 1 Voeux Précis Je dois saisir mes voeux larges sur l'ECRAN 2 en premier

1

Participant obligatoire

ECRAN 1 VOEUX PRECIS - 40 max

- je saisis des **voeux précis**
*par types de poste par école vacants (V) ou susceptibles d'être vacants (SV) ou sur des zones géographiques (annexe 2)

ECRAN 2 VOEUX LARGES OBLIGATOIRES - 3 minimum

- je saisis un **type de poste** (MUG) (annexe 4)
- je saisis une **zone Infra-départementale** (annexe3)

Le logiciel étudie tous les voeux de l'ECRAN 1 de tous les participants puis étudie tous les voeux de l'ECRAN 2 de tous les participants n'ayant pas obtenu de poste sur l'écran 1

J'obtiens un poste à titre définitif ou provisoire

Je suis nommé.e sur un poste à titre PROVISOIRE que je n'ai pas demandé

Je n'obtiens pas de poste

Extension « 3ème rotation »
Le logiciel étudie tous les postes restants en partant du MUG1-Zone Infra 1 / MUG1-Zone Infra2...jusqu'à MUG 6-Zone Infra 14

Je n'obtiens pas de poste

J'obtiendrai une affectation à titre provisoire lors de la phase d'ajustement (3 juillet)

